PÉTITION

Mise en place d'une loi Zéro Émission

CONSIDÉRANT QUE le consensus scientifique démontre les effets nuisibles sur la santé de la pollution atmosphérique causée par les carburants fossiles;
CONSIDÉRANT QUE le transport routier (voitures, camions et autobus) est responsable de 80 % des émissions du secteur des transports et de 31 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Québec;
CONSIDÉRANT QUE le Québec a un déficit commercial en matière d'énergie de transport et n'est pas assuré d'une sécurité d'approvisionnement économiquement stable en combustible;
CONSIDÉRANT QUE le Québec a des cibles précises de réduction des GES de 20 % sous le seuil d'émission de 1990 d'ici 2020;
CONSIDÉRANT QUE l'électrification des transports en commun ou individuel est incontournable pour diminuer les émissions de GES du Québec;
CONSIDÉRANT QUE l'offre de véhicules électriques doit être présente pour atteindre les objectifs du plan d'électrification des transports avec 12 500 véhicules électriques en l'an 2017;
CONSIDÉRANT QUE le Québec possède des infrastructures électriques sous-utilisées;
CONSIDÉRANT QUE des investissements importants ont été consentis pour l'électrification des transports;
CONSIDÉRANT QUE l'offre de véhicules électriques est présente principalement dans les juridictions qui l'obligent;
CONSIDÉRANT QU'une loi développerait notre expertise dans les transports électriques, permettrait l'atteinte de nos objectifs et ferait rayonner le savoir-faire québécois;
Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de mettre en place une loi Zéro Émission avec pénalité pour manquement, afin d'imposer aux manufacturiers d'offrir un pourcentage adéquat de véhicules électriques aux Québécois afin de réaliser tout ce qui précède.

Nom	Adresse	Signature

INITIATEUR 1: François Boucher , 7930 rue Sartre , Brossard, Québec , Canada, J4X 1K4 , INITIATEUR 2: Jean Santerre , 100 rue Paul-Albert , Blainville, Québec , Canada, J7E 4H5